

PRIÈRES.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu :

VENDREDI, 26 mai 1933.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement une conférence libre avec Leurs Honneurs pour étudier un certain amendement apporté par le Sénat au bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, amendement que cette Chambre n'a pas agréé et sur lequel le Sénat insiste, et tout amendement que l'on pourra juger opportun, durant cette conférence, d'apporter audit bill ou aux amendements dudit bill.

*Ordonné*: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

*Certifié*.

ARTHUR BEAUCHESNE,  
*Greffier des Communes.*

Le Sénat prend ledit message en considération.

Sur motion, il est

Résolu.—Qu'un message soit transmis à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a consenti à tenir la libre conférence que les Communes ont désiré avoir avec le Sénat, aux fins d'étudier certains amendements apportés par le Sénat au bill (71), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auxquels les Communes n'ont pas acquiescé et sur lesquels le Sénat a insisté; et aux fins d'étudier toutes modifications que, à ladite conférence, il pourra être jugé désirable d'y apporter; et pour l'informer que le Sénat a délégué les honorables sénateurs Graham, Chapais et Meighen comme ses représentants à ladite conférence, et

Aussi que les représentants du Sénat à ladite libre conférence se réuniront sans délai à la chambre 258 du Sénat.

*Ordonné* en conséquence.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu :

SAMEDI, 27 mai 1933.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a nommé messieurs Lapointe, Heaps et Dupré pour agir comme représentants de la Chambre au cours de la conférence libre avec le Sénat relativement aux amendements apportés au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel.

*Ordonné*: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

*Certifié*.

ARTHUR BEAUCHESNE,  
*Greffier des Communes.*

Les très honorables sénateurs Graham et Meighen, et l'honorable sénateur Chapais se rendent alors à la conférence.